

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1027

Artikel: Les loyers prennent l'ascenseur
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020677>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Arnold Koller à la fête

(jd) Lorsque Kurt Fürgler a annoncé son départ à l'automne 1986, son successeur était déjà tout désigné: Arnold Koller, professeur de droit à la Haute école de Saint-Gall, s'était déjà détaché du peloton des papables, non pas qu'il fût un brillant orateur ou un meneur d'hommes né, mais il plaisait par son sérieux, sa modération et son esprit d'analyse. Quatre ans plus tard la cote de l'Appenzellois est au plus bas.

La Commission de gestion du Conseil national vient de porter une double estocade dont le chef du Département de justice et police se relèvera difficilement. En fait les commissaires chargés de contrôler l'administration expriment tout haut ce que beaucoup chuchotaient depuis pas mal de temps: Arnold Koller ne dirige pas son département et fuit les décisions comme la peste. Bref l'antiportrait du magistrat dont la Suisse a besoin dans la période actuelle.

Certes la Commission de gestion adresse ses critiques d'abord au Conseil fédéral et à son absence de conduite politique. Mais on ne s'y trompe pas: dans ce

système de gouvernement collégial, l'initiative appartient pour l'essentiel aux responsables des départements. Et pour le Ministère public fédéral comme pour l'Office fédéral des réfugiés, c'est Arnold Koller qui porte le chapeau.

Le Ministère public ? Il est laissé à lui-même, sans ligne de conduite fixée par l'autorité politique. Au lieu d'un projet de loi sur la sécurité de l'Etat, le département exhibe un projet d'ordonnance qui préserve au maximum le statu quo et fait le plein des critiques, y compris à droite. A cela on peut ajouter — la critique est de notre crû — la gestion catastrophique de la communication de leur

fiche aux intéressés, marquée au sceau de l'angoisse de dévoiler des secrets d'Etat qui n'en sont pas. Elle crée plus d'insécurité encore qu'il n'y en avait au moment de la découverte du fichier et laisse se développer dans l'opinion les fantasmes les plus guignolesques.

La Commission de gestion critique l'Office fédéral des réfugiés et sa manière de traiter les requêtes, trop centrée sur la plus infime contradiction dans les déclarations du requérant. Elle critique également l'absence de représentants des organisations d'entraide dans les centres d'enregistrement et le peu d'intérêt que semble porter l'office au sort des requérants refoulés dans leur pays d'origine.

Arnold Koller a récemment présenté à la presse un projet de loi sur l'égalité entre les sexes, une initiative qui vient à point en cette année doublement anniversaire des droits de la femme. Mais fallait-il vraiment attendre ce jubilé pour sortir un projet qui est sous toit depuis des mois ? Là encore les hésitations et les attermoissements du chef de Justice et police ont prévalu. ■

Les loyers prennent l'ascenseur

(pi) *La Vie économique* publie les résultats de l'enquête de novembre 1990 sur les loyers. Les chiffres recueillis montrent bien l'effet des hausses des taux hypothécaires qui ont frappé le secteur immobilier à partir de 1989. La hausse de l'indice des loyers atteint en effet 5,3% entre mai et novembre 1990 et 9,6% sur une année. En 1990, pour comparaison, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a atteint 5,4%.

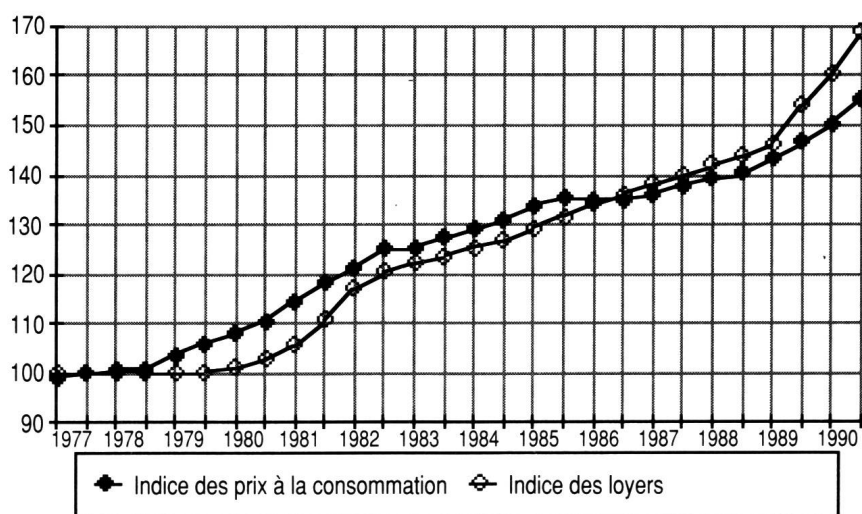
Autre record: la proportion des loyers qui ont augmenté par rapport à l'ensemble des appartements enregistrés. Entre mai et novembre 1990, 55% des loyers ont subi une augmentation, 1% a profité d'une baisse et 44% sont restés stables. Les relevés de mai 1990 faisaient apparaître 42% de loyers augmentés et ceux de novembre 1989 54% de loyers augmentés. En novembre 1988, 11% seulement des loyers avaient subi une augmentation durant les six mois précédents. Nombreux sont donc les locataires qui ont vu le prix de leur appartement augmenter plusieurs fois en l'espace de dix-huit mois. Notons encore que les

loyers moyens les moins chers sont enregistrés sur l'arc jurassien (Le Locle: 672 francs pour un cinq pièces; Porrentruy: 756 francs; La Chaux-de-Fonds:

761 francs) alors que les plus onéreux se trouvent à Küsnacht (ZH) où le cinq pièces moyen coûte 2554 francs.

Les chiffres sont obtenus sur la base du relevé de plus de 100 000 loyers, alors que des moyennes sont calculées pour 85 localités. ■

Evolution de l'indice des loyers en comparaison de l'indice des prix à la consommation (1977 - 1990)



Source: Office fédéral de la statistique/La Vie économique.